

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



Direction du Patrimoine et de l'Immobilier
Département des contrats immobiliers

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESCALIER DU PARVIS DE LA FACULTE DE DROIT

Date Limite de réception des offres :

Jeudi 22 octobre 2026 à 16h00

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - MODE DE PASSATION	4
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE ET INTERNE	5
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
2.1 - VARIANTES	5
2.2 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	6
2.3 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	6
2.5 - CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI	6
2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	6
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	7
3.1 - MAITRISE D'OUVRAGE	7
3.2 - MAITRISE D'ŒUVRE	7
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	8
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	8
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	10
5.2 - VISITES SUR SITE	12
ARTICLE 6 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	13
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	15
7.1 TRANSMISSION ELECTRONIQUE	15
7.2 TRANSMISSION D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE	17
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	18
ARTICLE 9 : NEGOCIATION	18
ARTICLE 10 : VOIES DE RECOURS	19

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent les travaux de rénovation de l'escalier du parvis de la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg.

Lieu(x) d'exécution : Faculté de Droit ; 1 Pl. d'Athènes, 67045 Strasbourg.

Les travaux seront réalisés en site occupé .

La plus grande vigilance devra être apportée par les entreprises titulaires aux nuisances et aux risques pouvant impacter, le voisinage, et les bâtiments universitaires avoisinants en fonctionnement pendant les travaux.

Objectif de l'opération / présentation du projet :

La présente opération concerne les travaux de restitution à l'identique de deux volées de marches de l'escalier extérieur de la Faculté de Droit donnant sur le campus central. Ces travaux sont nécessaires suite au constat d'une dégradation avancée des contre-marches des deux premières volées de marches.

Le bâtiment de la Faculté de Droit a été construit en 1962 par Roger Hummel. Le parvis et les escaliers d'accès s'inscrivent dans la composition du campus de l'Esplanade. Le bâtiment est inscrit aux monuments historiques depuis 2005.

Le projet prévoit le remplacement des revêtements des marches et des contres-marches des volées 1 et 2 de l'escalier en granit à l'identique de l'existant, le percement des façades du volume sous l'escalier pour améliorer la ventilation naturelle et la réparation et le traitement des aciers corrodés et du béton en mauvais état.

Descriptif sommaire à titre d'information de chaque lot :

Lot 1 : Revêtements extérieurs

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- La dépose de marches et contre-marches et la démolition de la chape ;
- La pose scellée de semelles de marches et contre-marches en granit.

Lot 2 : Gros-œuvre/Serrurerie/Peinture et crépis

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- la reprise des bétons et des ferraillages en sous-face ;
- l'amélioration de la ventilation en sous-face de l'escalier et création de passage d'air ;
- les travaux de serrurerie : création de grilles et remplacement d'une jambe de force ;
- la reprise des crépis .

Les descriptifs et quantitatifs précisés ci-avant figurent à titre indicatif.

Le descriptif précis des prestations objet du marché figurent dans les cahiers des clauses administrative et techniques particulières (CCAP et CCTP).

Le candidat se reportera au C.C.T.P. pour la description des prestations et à la D.P.G.F. pour les quantités.

1.2 - Mode de passation

Tous les lots de la présente consultation sont passés en procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

La présente consultation est divisée en 2 lots.

Lot 1 – Revêtements extérieurs
Lot 2 - Gros-œuvre / Serrurerie / Peinture et crépis

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un lot ou pour l'ensemble des lots.

Les soumissionnaires sont libres de proposer une offre pour chacun des lots. Le nombre de lots qui pourra être attribué à un même soumissionnaire n'est pas limité.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire et interne

- **Nomenclature communautaire**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens, sont les suivantes :

<i>Lots</i>	<i>Code CPV</i>
Lot 1 : Revêtements extérieurs	45432130-4 : Travaux de revêtements de sols.
	45432110-8 : Travaux de pose de sols.
Lot 2 : Gros-œuvre / Serrurerie / Peinture et Crépis	45262522-6 : travaux de maçonnerie
	44316500-3 : Serrurerie
	45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments

- **Nomenclature Interne**

<i>Code</i>	<i>Nomenclature UDS</i>
BF. 02	Travaux de réhabilitation ou de réutilisation
BE.01	Maçonnerie, démolition et désamiantage
BE.02	Menuiserie, serrurerie
BE.05	Peintures, revêtements de sols, ravalement

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Variantes

Aucune variante, ni à l'initiative du titulaire, ni imposée par le pouvoir adjudicateur, n'est autorisée dans le cadre de la présente consultation.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.4 - Clauses environnementales d'exécution du marché

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le C.C.A.P. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, le titulaire s'engage à utiliser du matériel et/ou des produits affichant un écolabel.

2.5 - Clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le pouvoir adjudicateur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L.2112-2 du code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion visant à promouvoir l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Dans ce cadre, **le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion porté à l'acte d'engagement.**

2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

L'ensemble des éléments communiqués par l'université aux entreprises ne doit pas être diffusé sans l'autorisation expresse de l'Université.

La plus grande vigilance devra être apportée par les entreprises titulaires aux **nuisances et aux risques** pouvant impacter le voisinage et les bâtiments de l'Université en fonctionnement pendant les travaux.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

**Université de Strasbourg
Direction du Patrimoine Immobilier
18 rue Goethe
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex**

La maîtrise d'ouvrage assure, en outre, la coordination et le pilotage de l'opération.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Architecte mandataire

**LOCUS ARCHITECTES SARL
ATELIER D'ARCHITECTURE CHRISTOPHE CUNCI
32, rue Jules Rathgeber, 67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 32 56 10
contact@locus-architectes.fr**

Membres du groupement :

BET Structures

**BET TANNACHER
49 avenue du Général De Gaulle
67201 ECKBOLSHEIM
03.88.77.10.23
bet@tannacher.fr
SIRET : 318 906 401 00027**

Le marché du maître d'œuvre est constitué des éléments suivants : DIAG/REL, AVP, PRO/DCE, ACT, VISA, DET, AOR.

Important : L'attention des candidats est attirée sur le fait que la **mission EXE** est à la charge des entreprises et non à celle de la maîtrise d'œuvre.

3.3 – Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

Le contrôle technique est assuré par :

DEKRA Industrial SAS
5 rue Alfred KASTLER
67541 OSTWALD

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont les suivantes :

	Missions
L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

3.4 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du **niveau III** au sens du code du travail (Loi n° 93-1418 du 31 Décembre 1993 modifiée).

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sera attribuée ultérieurement, le nom du coordonnateur sera alors communiqué.

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation ;
- L'acte d'engagement pour chaque lot (A.E.), et son annexe :
 - Annexe n°1 concernant la répartition des missions entre cotraitants le cas échéant ;
- Le cahier des clauses administratives et particulières (C.C.A.P.) ;
- Les pièces graphiques et techniques (Dossier PRO) ;
- Les cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P) pour chaque lot ;
- Le planning prévisionnel d'exécution ;
- Les décompositions du prix global et forfaitaire pour chaque lot (D.P.G.F.) ;
- Le Diagnostic Amiante ;
- Le Diagnostic structurel de l'escalier ;
- Le cadre de mémoire technique.

Les frais de reprographie des documents du dossier de consultation sont à la charge du candidat, qui pourra télécharger toutes les pièces sous format informatique sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

La référence de la consultation est la suivante : DCI 2026 641

IMPORTANT : Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les documents de la consultation y sont dorénavant librement accessibles, sans identification obligatoire des opérateurs économiques.

Néanmoins, il vous est fortement conseillé de procéder à votre identification car celle-ci vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB) n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **7 jours avant la date limite de réception des offres soit jusqu'au 15/10/2026**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra remettre une nouvelle offre sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 – Documents à produire

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr>. A défaut de transmission de ces formulaires, les éléments indiqués ci-dessous devront être apportés par le candidat : Documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, l'Université de Strasbourg accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place des documents mentionnés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du Code de la Commande Publique.

Le document unique de marché européen devra obligatoirement être rédigé en français.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant deux dossiers séparés un pour les pièces de la candidature et un autre pour les pièces de l'offre.

Afin de faciliter les éventuels échanges, les candidats fourniront dans leur document de candidature, joint à l'offre, une adresse mail active consultée au moins une fois par jour.

5.1.1 – Pièces de la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la Commande Publique :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés **aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11** notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Copie du/des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Tout document (extrait K-bis ou autre) permettant de s'assurer que le signataire des différentes pièces du marché est habilité à engager sa société, ou bien tout document attestant qu'il a reçu, à cet effet, délégation par une< personne ayant pouvoir d'engager juridiquement la société candidate.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-6 et suivants du code de la Commande Publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels : en particulier une copie des attestations d'assurance « Responsabilité Civile » et « Décennale ».

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-15 et suivants du code de la Commande publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années avec le montant, l'époque et le lieu d'exécution ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;
- La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Par ailleurs dans l'objectif d'allègement des délais de procédure, il est conseillé de joindre les déclarations fiscales et sociales (ex : liasse 3666 et la déclaration URSSAF), ainsi que les pièces mentionnées aux articles D8222-5 et D8222-7 du Code du travail. Toutefois, en cas d'impossibilité, l'absence de ces documents n'entraînera ni rejet, ni pénalités.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

5.1.2 – Pièces de l'offre

L'offre du soumissionnaire devra fournir les pièces suivantes pour chaque lot :

- **L'acte d'engagement (A.E.), son annexe n°1** relative à la répartition des missions entre cotraitants le cas échéant ;
- **La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.)** dûment remplie, aux formats pdf et .xls ;
- **Le mémoire technique dûment rempli** accompagné par **les fiches techniques correspondantes**, et tout document justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant.
- **L'attestation de visite.**

Il est vivement recommandé d'utiliser le cadre de mémoire technique proposé.

Observations :

Le candidat joindra avec son mémoire technique et son offre les fiches techniques demandées qui préciseront les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre. Le cas échéant, la production de l'Avis Technique en cours de validité est à privilégier.

Pour les matériaux ou produits où la qualité esthétique est un critère important, la fiche technique sera produite en couleur.

Le candidat est réputé accepter sans aucune modification ni réserve les termes de la totalité des pièces du DCE de l'Université de Strasbourg listées à l'article 4 du présent document. Seuls les exemplaires originaux conservés par l'administration font foi.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement (Article 5).

5.2 – Visites sur site

Avant de remettre son offre, l'entrepreneur doit s'être rendu compte personnellement de l'état des lieux et des travaux à exécuter, et apprécier la nature et les difficultés des travaux, ainsi que l'importance de ceux-ci en visitant les lieux.

Il sera organisé des visites obligatoires aux dates suivantes :

- **le mardi 06 octobre 2026 à 15h30**
- **le mercredi 07 octobre 2026 à 14h00**

IMPORTANT : La visite est OBLIGATOIRE pour tous les lots !

Une attestation de visite sera délivrée et devra obligatoirement être jointe à l'offre, à défaut, votre offre sera déclarée irrégulière.

Les inscriptions aux visites s'effectuent via la plateforme PLACE rubrique « Questions ».

Les candidats qui souhaitent effectuer une visite sont invités à se manifester via la plateforme PLACE au plus tard la veille de la visite avant 15h00.

Le rendez-vous est fixé à l'adresse suivante : Le hall d'entrée (côté escalier, façade ouest) Faculté de Droit, 1 Pl. d'Athènes, 67045 Strasbourg.

Article 6 : Examen des candidatures et jugement des offres

Conformément à l'article R-2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant les candidatures.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer **leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières (tels que précisés à l'article 5.1.1 du présent R.C).**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

N°	LOTS	Pondération critère PRIX	Pondération critère VALEUR TECHNIQUE (40 pts)		Pondération critère VALEUR ENVIRONNEMENTALE (10 pts)	
			Organisation du chantier et Méthodologie	Qualité des produits	Valorisation et Recyclage des déchets	Prévention du bruit
1	Revêtements extérieurs	50 pts	35 pts	5 pts	5 pts	5 pts
2	Gros-œuvre/ Serrurerie / Peinture et crépis	50 pts	35 pts	5 pts	5 pts	5 pts

1/ Critère prix

Le prix sera noté de la manière suivante :

- la solution la moins chère reçoit la note maximale.
- les autres offres sont notées de la manière suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins chère} \times \text{note maximale (50)}}{\text{Montant de l'offre analysée}}$$

2/ Critère valeur technique

Le critère de valeur technique sera noté de la manière suivante (voir pondération ci-dessus par lot) :

- Organisation du chantier et Méthodologie - 35 points :
 - Organisation générale des travaux : moyens matériels, encadrement, préparation de chantier, stockage, sécurité du chantier et les mesures de protection des avoisinants. (10 points) ;
 - Les compétences et la composition des équipes mobilisables pour le marché (5 points) ;
 - La méthodologie des travaux envisagée pour le marché (20 points) ;
- Qualité des produits - 5 points :
 - La conformité des matériaux proposés avec les préconisations du C.C.T.P (5 points)

3/ Critère valeur environnementale

- La valorisation et le recyclage des déchets (5 points)
- Prévention du bruit (5 points)

Les sous- critères des critères valeur technique et valeur environnementale seront notés sur 1 comme suit :

Chaque critère sera noté sur 1 comme suit :

1/1 :	Proposition très satisfaisante, standard très élevé et supérieur aux attentes, parfaitement renseigné
0,8/1 :	Proposition satisfaisante, standard élevé, bien renseigné
0,6/1 :	Proposition correcte, standard au-dessus du moyen
0,4/1 :	Proposition passable, présence ponctuelle d'observations spécifiques
0,2/1 :	Proposition insuffisante, renseignements généraux non spécifiques à l'opération
0/1 :	Absence d'informations ou hors sujet

Les notes des différents sous critères seront additionnées pour obtenir la note finale de chaque critère. La note obtenue pour chaque critère sera reportée au classement final.

Les critères « valeur technique » et « valeur environnementale » seront évalués à partir du « mémoire technique » et des « fiches techniques » fournis par le candidat dans son offre.

Remarque : Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de revenir vers les candidats pour leur demander de confirmer ou régulariser leur offre.

Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la Commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 Transmission électronique

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les transmissions électroniques sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

L'ensemble des échanges entre les entreprises et l'Université de Strasbourg se fera via la plateforme PLACE

- Mise en ligne des documents de la consultation ;
- Echange questions/réponses ;
- Information des candidats non retenus ;
- Demande de complément de candidature ;
- Demande de documents administratifs dans le cadre du formulaire NOTI1 ;
- Envoi des documents de notification à l'attributaire.

L'ensemble des demandes des entreprises devront être transmise à l'Université de Strasbourg par le biais de la plateforme PLACE (Questions, demandes des raisons ayant conduit au rejet de l'offre etc...).

Les offres transmises en papier, par télécopie ou par courriel ne sont pas acceptées.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site www.marches-publics.gouv.fr un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation tes, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Le candidat est invité à anticiper la latence informatique. L'Université de Strasbourg ne pourra être tenue responsable des difficultés informatiques rencontrées par le candidat.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions
- Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles et respecter les conditions suivantes :

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivants :

- Un dossier comportant les pièces de la candidature ;
- Un dossier distinct comportant les pièces de l'offre.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au maître d'ouvrage.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Avertissement :

Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (niveaux ** et *** RGS).

Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Horodatage :

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

7.2 Transmission d'une copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre en complément d'un pli dématérialisé dans le format de leur choix (papier, CD-ROM, Clé USB).

Les copies de sauvegarde devront être **réceptionnées** au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Les candidats transmettent la copie de sauvegarde de leur candidature et offre sous pli cacheté sur lequel apparaissent clairement :

- la **dénomination et les coordonnées de la société candidate**
ainsi que la mention :

**TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESCALIER DU PARVIS DE LA FACULTE DE DROIT
LOT**

Les copie de sauvegarde devront être :

- **Transmises par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.**

Elles sont adressées à :

**Université de Strasbourg
Direction du Patrimoine Immobilier
Département Contrats Immobiliers
18, rue Goethe
CS 90032
67081 STRASBOURG cedex**

et devront être **réceptionnées** au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

- **Ou déposées, contre récépissé, à la même adresse (Direction du Patrimoine Immobilier – Secrétariat – Rez-de-chaussée), du lundi au vendredi (sauf jours fériés) le matin de 9h à 12h, et l'après-midi de 14h à 16h.**

Article 8 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres soit le 12/10/2026**, une demande via la plateforme PLACE sur la page de la consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme achat public, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, **7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres soit le 15/10/2026**.

Article 9 : Négociation

En application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder aux négociations qui se dérouleront dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et d'obligation de transparence prévus par le Code de la Commande publique.

La négociation sera engagée sous forme de mails avec l'ensemble des soumissionnaires via la plateforme PLACE. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Suite à cette phase de négociation, et si des ajustements s'avèrent nécessaires, un délai complémentaire sera laissé aux candidats pour formuler une proposition finale qui servira de base pour l'analyse et le classement final des offres.

Le pouvoir adjudicateur détient toujours la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales en application de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

Article 10 : Voies de recours

En cas de litiges portant sur la procédure du présent marché et à défaut pour les parties de trouver une solution amiable, le Tribunal Administratif de Strasbourg sera compétent pour en connaître.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L. 551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L. 551-13 à 23 du même code) ;

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique dans les conditions fixées par la jurisprudence (CE Ass, 4 avril 2014, n°358994) ;

- Recours pour excès de pouvoir pouvant être exercé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est le :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics
1 Rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex